

COPIE

Communiqué

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 08 juin 2016, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Au cours de la séance, le Conseil a approuvé plusieurs dossiers.

I. Au titre des Affaires.

Adoption de projets de budgets, exercice 2016, d'entités publiques

Au cours de la séance, le Conseil des Ministres a examiné et adopté deux (2) projets de décrets portant approbation des budgets, exercice 2016, des entités publiques ci-après :

- Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou et des Collines (CARDER-ZOU/COLLINES) ;
- Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).

II. Au titre des communications.

2.I. Approvisionnement en produits pétroliers auprès des structures privées de commercialisation

Le Ministre de l'Economie et des Finances a fait au Conseil des Ministres, le point de la situation des demandes de dérogations pour l'approvisionnement en produits pétroliers auprès des structures privées de commercialisation. Cet

approvisionnement concerne les Institutions de la République et les Ministères au titre de la gestion budgétaire 2016.

Lesdites demandes sont justifiées par les nombreuses difficultés de la SONACOP à satisfaire les besoins de consommation de sa clientèle en général et des structures de l'Etat en particulier.

L'autorisation d'approvisionnement en produits pétroliers des membres du Gouvernement et des Institutions de la République auprès des sociétés privées de commercialisation de produits pétroliers vise à assurer le fonctionnement régulier et ininterrompu de l'administration.

En approuvant cette communication, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour les dérogations sollicitées, dans les proportions ci-après :

- 70% des commandes auprès de la Société Nationale de Commercialisation de Produits Pétroliers (SONACOP) ;
- 30% des commandes auprès des sociétés privées de commercialisation de produits pétroliers.

Par ailleurs, il est demandé au Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, au Ministre de l'Economie et des Finances et au Ministre de la Justice et de la Législation, de présenter en Conseil des Ministres, une communication conjointe sur la situation juridique de la SONACOP.

2.2 Organisation de rencontres internationales au Bénin.

Le Conseil a autorisé l'organisation au Bénin :

- de la 22ème édition du concours dénommé Miss Bénin, du 05 mars au 23 juillet 2016 ;

- de la 15^{ème} édition de la compétition « Bénin Golden Awards » (BGA) et de la 11^{ème} édition du Festival « Stars de l'Intégration Culturelle Africaine » (SICA), du 15 au 18 septembre 2016.

Il est toutefois demandé au Ministre du Tourisme et de la Culture, concernant l'événement « Miss Bénin », de :

- faire le bilan des éditions passées ;
- rencontrer les sponsors pour s'assurer de leur implication effective dans le processus d'organisation en vue de la mobilisation du reste des ressources financières nécessaires ;
- consulter tous les acteurs et sponsors concernés, en vue d'engager un dialogue constructif sur une nouvelle orientation à donner à cette manifestation de portée nationale.

Concernant les éditions « Bénin Golden Awards », il demandé :

- au Ministre du Tourisme et de la Culture, de mener une réflexion profonde, d'envergure nationale, sur la contribution de cette manifestation au rayonnement culturel de notre pays ;
- au Ministre du Tourisme et de la Culture, en relation avec le Ministre des Sports, d'élaborer un mémorandum conjoint sur ces manifestations.

2.3 Participation du Bénin à des rencontres internationales à l'étranger.

a) A titre de régularisation

Le Conseil des Ministres a adopté la participation du Bénin :

- à la 49^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Dakar, le 04 juin 2016 ;
- à la 15^{ème} réunion des Ministres des Affaires Etrangères des pays africains et nordiques, tenue à Oslo, en Norvège, du 26 au 28 mai 2016 ;

- au forum annuel de la conférence mondiale des maires (Organisation des Nations Unies des Villes), tenu à Calabar, au Nigéria, du 23 au 27 mai 2016 ;

b) au titre de rencontres à venir :

Le Conseil des Ministres a autorisé la participation d'une délégation du Bénin à la réunion ministérielle préparatoire de la sixième (6ème) Conférence Internationale de Tokyo pour le Développement de l'Afrique (TICAD), qui se tiendra à Banjul, en Gambie, les 16 et 17 juin 2016 ;

2.4 Comptes rendus.

Le Conseil a approuvé un compte rendu du Ministre du Tourisme et de la Culture, relatif à la participation du Bénin à la 58^{ème} réunion de la commission de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) pour l'Afrique, tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 19 au 21 avril 2016.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports a présenté au Conseil des Ministres, un compte rendu sur la situation du navire pétrolier DEJIKUN, abandonné dans les eaux maritimes béninoises et mouillé sur la rade du port de Cotonou.

En effet, le navire DEJIKUN s'est retrouvé dans les eaux maritimes béninoises sans équipage à bord. Il a été arraisonné par les Forces Navales béninoises et mouillé à quelques encablures du port de Cotonou.

En approuvant ce compte rendu, le Conseil des Ministres a instruit :

- le Ministre de la Défense aux fins de prendre toutes les dispositions pratiques requises en vue de faire remorquer le navire pétrolier DEJIKUN vers le Nigeria par les Forces Navales de ce pays ;

- le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, aux fins de faciliter aux Autorités nigérianes, le transfert du Navire pétrolier DEJIKUN qui fait déjà l'objet d'une procédure judiciaire au Nigéria.

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a rendu compte au Conseil des Ministres des menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire en raison de la qualité du pain ainsi que des autres aliments à base de farine de blé mis sur le marché au Bénin. Le Conseil, après en avoir pris acte, a décidé d'approfondir les investigations et la réflexion sur le sujet en vue des mesures à prendre.

2.5 Réunions statutaires au titre de l'année 2016:

Le Conseil des Ministres a approuvé les réunions statutaires des ministères ci-après :

- Ministère du Plan et du Développement ;
- Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale.

2.6 Nominations :

Des nominations ont été prononcées dans certains ministères :

- Au ministère du Plan et du Développement :
- Directeur de Cabinet : Monsieur Rufino Marcellino Sosthène d'ALMEIDA
- Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche :
- Directrice de Cabinet : Madame Françoise ASSOGBA épouse KOMLAN
- Directeur adjoint de Cabinet : Monsieur Orou Dèkè GONROUDOBOU
- Au ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable :

- Directrice de Cabinet : Madame Jeanne Josette ACACHA AKOHA
- Directeur adjoint de cabinet : Monsieur Adam PINTO

Cotonou, le 09 juin 2016

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN OURO